

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190916-D2019-39-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2019  
Date de réception préfecture : 18/09/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-39 en date du 16/09/2019 portant décision modificative n°02 au budget 2019 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 16 Septembre 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 09 Septembre 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Michel DUCHEZ, Marc DUBREUIL, Sylvie ALAMARGOT, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Dominique GILLES, Thierry ARMAND, Christelle LATOUR.

Représentés : Andrée HARGE, procuration à Thierry ARMAND.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
14	10	1	10	11	11	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que dans le cadre de la dotation de solidarité rurale 2019 la commune a bénéficié de la dotation de solidarité rurale cible à laquelle elle ne pouvait pas prétendre sur les exercices précédents,
- Considérant les crédits prévus au budget 2019 pour l'acquisition de terrains par la commune en vue de l'aménagement envisagé du secteur du Bourg à court, moyen et long termes ;
- Considérant que les crédits prévus à cet effet sont insuffisants ;
- **DECIDE** d'apporter aux sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2019 les modifications ci-après.

SECTION	DEP/REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	D	022	Dépenses imprévues	- 6 004,00
Fonct	D	023	Virement à la section d'investissement	+ 41 004,00
Fonct	R	74121	Dotation de solidarité rurale	+ 35 000,00
Invest	D	2111 – P0348	Terrains nus	+ 50 704,00
Invest	R	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 41 004,00
Invest	R	024	Produit des cessions des immobilisations	+ 9 700,00

A La Geneytouse, le 18 septembre 2019  
Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 18 septembre 2019.